



Préparation militaire Marine Nationale (PMM) dans les Yvelines

C'est quoi : une formation pour découvrir la Marine nationale, permettant de vivre un premier contact et de confirmer ou préciser une volonté de s'engager. Deux PMM sont situées dans les Yvelines (Versailles et Houilles) et une dans le 91 (Villeneuve-Saint-Georges) pour la région Île-de-France.

Pour qui : elle s'adresse aux jeunes filles et garçons âgés entre 16 et 21 ans de nationalité française. Une lettre de motivation, 2 photographies, une carte d'identité valide, un certificat de scolarité, document de recensement ou attestation JDC, photocopie des diplômes obtenus ainsi qu'un acte de naissance et livret de famille sont les pièces à fournir pour y être inscrit.

Quand : un week-end par mois et une période bloquée de 5 jours à Brest lui est consacrée, assouplie sur l'année scolaire d'octobre à fin mai début juin.

Où : Logé sur le site de Satory à Versailles où est dispensé l'essentiel des connaissances enseignées.

Matières enseignées: le contenu de ce stage complet est axé sur l'apprentissage du milieu militaire et maritime avec la pratique du sport, exercices de sécurité, découverte de l'organisation de la Défense, apprentissage de l'ordre serré, formation à la conduite d'embarcations à moteur, etc.

Témoignage du jeune matelot Quentin K, de la PMM Colbert de Versailles :

« Habitant l'Essonne je voulais déjà rentrer dans l'armée, la marine ne m'intéressait pas du tout. Mais mon père qui avait fait son service militaire, lorsqu'il m'en parlait, se rappelait beaucoup de choses de cette période ainsi que des membres de ma famille. Dans ses lectures, sachant que l'armée m'intéressait, il a lu une enquête qui m'a redirigé vers la PMM avec intérêt. Je suis ensuite passé par le CIRFA de Versailles pour ma démarche d'inscription.

On doit rendre le dossier avant les congés car la session commence en septembre. Dès le premier week-end d'intégration, j'ai voulu m'engager dans la Marine, j'ai tout de suite adhéré. Au début la Marine ne m'intéressait pas, je voyais plus l'armée de l'Air ou de Terre. Mais la Marine, le côté tradition, tout ce qu'on nous inculque ici, on rentre dedans. Et là mon dossier est parti, je vais m'engager, car cette PMM a vraiment confirmé mon choix pour cette arme. Je vise la spécialité de SITEM (Système Informatique de Télécommunication).

(suite page 2)



SOMMAIRE

- 1 PMM
- 1 Dernière minute
- 2 PMM et Devoir de mémoire
- 2 Mission Citoyenneté YVELINES
- 3 Service National Universel
- 4 Service National Universel
- 5 Informations pratiques

DERNIÈRE MINUTE !



Nous venons d'apprendre que le colonel Fabrice ALBRECHT, commandant la base aérienne 107 de Vélizy-Villacoublay a pris aussi la fonction de délégué militaire départemental des Yvelines en remplacement de la commissaire en chef de première classe Françoise-Dominique PEREGO qui reste chef de corps du Groupement de Soutien de Base de Défense de Versailles.

Préparation militaire Marine Nationale (PMM) dans les Yvelines (suite)

A Brest, en période bloquée, nous étions logés dans l'ambiance d'un port de guerre. On nous a fait découvrir les fusiliers marins, marins pompiers, les chiens jaunes (opérateurs de guidage des aéronefs), etc. On nous a expliqué le rôle d'un « pacha » (commandant d'un navire), du commandant en second et les diverses fonctions des rôles hiérarchiques des bateaux.

Ceux qui sont partis en cours de formation n'avaient pas anticipé ce que c'était réellement, je pense.

« Je passe le bac sti2d, et j'espère rentrer en école de maistrance en septembre car j'ai déjà fait mon dossier ».

Fin et remise des brevets : ce 16 juin 2018 à Satory, en présence des familles et des autorités civiles et militaires locales, se tenait la cérémonie de fin de cycle de la PMM Colbert. Pour les 52 stagiaires sur 60 candidats au départ du centre en octobre, c'est l'occasion de recevoir le brevet de Préparation Militaire Marine.

La cérémonie, présidée par le capitaine de frégate Kaplan, adjoint départemental de la Marine pour les Yvelines et représentant le contre-amiral Thierry Rousseau, commandant la Marine à Paris, se déroulait sur la place d'armes du quartier militaire. Cette cérémonie a permis de transmettre d'ultimes messages sur l'engagement, les valeurs de la Marine et sur la jeunesse.

Le classement, jusqu'à ce moment inconnu des stagiaires eux-mêmes, a été dévoilé en présence des invités.

Et l'an prochain ? Pour les instructeurs, c'est déjà la préparation du prochain cycle qui débute, 75 dossiers pour la prochaine session 2018/2019 en attente de validation pour 60 places !

Une stagiaire de la PMM de Versailles s'investit dans le devoir de mémoire

Le 18 juin 2018, s'est tenue au Mont Valérien la traditionnelle cérémonie célébrant le 78ème anniversaire de l'appel du 18 juin 1940 émis depuis la BBC à Londres par le Général de Gaulle. En présence du président de la république Emmanuel Macron et devant un parterre d'un millier de personnes, les commémorations militaires se sont déroulées sous un ciel gris et ont été l'occasion de remettre la médaille de la libération à des descendants de résistants. En effet il n'existe plus que cinq survivants de l'ordre de la libération, cet ordre prestigieux créé en novembre 1940 par le chef de la France libre et qui comptait 1038 membres.

A cette occasion, Mlle Joséphine S. avait demandé l'autorisation de revêtir l'uniforme de sa préparation militaire dont elle vient de terminer la formation échelonnée sur son année de première au lycée. Elle avait entrepris auprès du comité de l'ordre de la libération le souhait de devenir la gardienne de la mémoire du compagnon Lucien Vanner, disparu le 11 juin 1942. Sa démarche citoyenne fut acceptée et validée faisant d'elle un porteur de la croix de la libération.

Cette jeune fille de 17 ans demeurant dans l'Essonne passera l'année prochaine son baccalauréat scientifique et souhaite poursuivre sa scolarité en classe préparatoire au lycée naval de Brest. Le service de recrutement de la Marine et le CIRFA de Versailles tiennent à mettre à l'honneur par ces quelques lignes Joséphine pour ce magnifique devoir de mémoire montrant ainsi que les jeunes générations continuent à commémorer les faits héroïques de nos anciens car se souvenir, c'est aussi éviter que les événements troublant de notre histoire ne se répètent.



Lieutenant de vaisseau(H) Marcel FARGE

Mission citoyenneté pour les Yvelines à la Délégation Militaire Départementale

Réseau Jeunesse Citoyenneté.

La politique de la jeunesse des armées a pour objectif de favoriser l'attractivité des métiers de la défense, le développement du sens de la citoyenneté, l'insertion professionnelle et lutter contre les exclusions.

Le Capitaine (Réserviste) Grégoire MERCIER est affecté depuis juin 2018 au poste « Réseau Jeunesse Citoyenneté » auprès du DMD78. Il a pour mission de contribuer à la mise en œuvre dans le département des Yvelines du plan d'action des armées en faveur de la jeunesse. Il est ainsi un interlocuteur privilégié des organismes et associations liées à la jeunesse (éducation nationale, universités, centres information jeunesse, service éducation des communes...). Sa mission permettra donc de faciliter la réalisation d'actions des armées en faveur de la jeunesse (connaissance des armées, visite de site militaire, intervention dans les écoles, classe défense...) Contact : dmd78.rjc2@gmail.com

Les actions et politique des armées au profit de la jeunesse au niveau national :

La jeunesse est depuis longtemps une préoccupation du ministère des armées. Les armées ont ainsi développé différentes actions en faveur de la jeunesse :

Plan égalité des chances (classes défense, cadet de la défense, réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté, tutorat, périodes militaires, lycées de la défense, stages)

Actions citoyennes : services civiques dans les armées, concours et remises de prix sur des thématiques citoyennes, Journée Défense et Citoyenneté, service militaire volontaire, commission armées-jeunesse.



Capitaine Grégoire MERCIER (R)

Service National Universel (SNU): Synthèse du rapport* du 24 avril 2018

« Le projet de créer un service national universel n'est en aucune manière une tentative de recréer le service militaire suspendu il y a plus de 20 ans. Une loi de programmation sera nécessaire à la mise en œuvre. Il est essentiel d'affirmer les valeurs de solidarité et de situer chaque individualité au sein d'une collectivité. Le SNU est construit pour abolir dans son principe les discriminations. Il ne saurait être question de définir, a priori, un parcours rigide et obligatoire. » C'est la cohésion sociale et nationale qui est le premier objectif poursuivi : mélange des sexes, des origines sociales ou géographiques, des cultures et des mœurs. Le but est de permettre à chaque citoyen, en cas de crise, quelle qu'en soit la nature, de jouer un rôle utile dans l'espace public, en participant aux côtés des pouvoirs publics et sous leur autorité, à l'obligation de secours mutuel assurant la résilience de la société et donc de la nation et de ses institutions.



Déroulement : un tronc commun organise le service en deux phases majeures : la phase I, obligatoire, après la classe de troisième, entre 15 et 18 ans, comprend un temps de cohésion (15 jours en hébergement centrés sur les valeurs, les savoir-faire et savoir-être) et un temps de projet collectif (15 jours); la phase II, dès la première phase achevée, est celle de l'engagement potentiel, *volontaire*, pour une durée de trois à six mois, avant 25 ans, idéalement après la classe de 3°. À partir de 15 ans et au plus tard à 18 ans : une phase initiale de cohésion permettant une vérification de l'état de santé et le début d'une réorientation d'une fraction de l'ordre de 15 % du contingent ayant besoin de recourir aux dispositifs publics de toute nature, concernant les jeunes sans diplôme, sans formation et sans travail en la traitant de manière plus précoce.

Les jeunes seront aussi incités au port de l'insigne du SNU à l'occasion des cérémonies publiques, notamment à caractère mémoriel. Cette reconnaissance publique collective, pour symbolique qu'elle puisse paraître, renforcerait non seulement la dimension de rite de passage que revêt l'accomplissement du service, mais aussi la reconnaissance de chaque jeune comme acteur de la vie sociale. Une 2^e période non obligatoire pourrait suivre cette initiation par un engagement volontaire. Le groupe de travail du projet a identifié 5 filières d'engagement potentiel semblant correspondre aux besoins d'aujourd'hui :

- 1/ La défense et la sécurité nationale, au sens large,
- 2/ La diffusion de la culture patrimoniale et numérique (notamment dans une optique de solidarité intergénérationnelle, territoriale ou envers les plus défavorisés),
- 3/ L'environnement et le développement durable,
- 4/ L'aide aux personnes ,
- 5/ Le tutorat à des fins d'apprentissage, d'acquisition de savoirs ou d'accompagnement dans la scolarité ou la formation (y compris au service des jeunes accomplissant leur service national, notamment dans la phase de remédiation après celle de cohésion pour les publics concernés).

ENJEUX : avec le principe du caractère obligatoire, l'entrée en vigueur de ces dispositions au cours de l'année 2020 suffirait à garantir la montée en puissance du système. Son attractivité en sera l'une des clefs. L'universalité est une exigence absolue et contribue à l'attractivité du système. Contrairement à l'ancien service national, aucun passe-droit, aucun favoritisme, notamment pour ce qui concerne l'accès à l'encadrement, ne devra être consenti.

Pour les étrangers, une modification constitutionnelle est nécessaire. Ceux dont les enfants résident régulièrement sur le territoire apporteraient ainsi une sorte de contrepartie à un séjour garantissant notamment l'éducation, la santé, et un certain nombre de droits sociaux. Cette contribution représenterait une initiation à la manière de défendre une société qui accueille généreusement des étrangers. Cette disposition correspond aux exigences d'intégration aux droits et devoirs égaux pour les réfugiés que porte la convention de Genève.

Hébergement : dans des capacités privées (celles-ci doivent pouvoir ou non être mobilisées, sur le fondement de dispositions législatives prévoyant alors les compensations nécessaires), dans les hébergements liés au système de formation professionnelle, dans les disponibilités de centres de logements étudiants, centres de loisirs avec hébergement .

Ministère de tutelle : le ministre en charge de la jeunesse, tel que le désignent les textes lui conférant des compétences, est, dans le gouvernement actuel, le ministre de l'éducation nationale.

(suite page 4)

Service National Universel (SNU): Synthèse du rapport* du 24 avril 2018

Rôle des collectivités territoriales : La mise en œuvre du SNU est nationale mais doit s'effectuer dans les territoires. Elle sollicitera des moyens ou des compétences qui sont très majoritairement ceux des collectivités territoriales. Le rôle de celles-ci ne peut donc être ignoré.

Déploiement : il est basé sur une période de 7 années pour sa montée en puissance. Sur la base des propositions faites par le rapport, des arbitrages rendus par les pouvoirs publics permettraient de soumettre un certain nombre de questions à l'avis des intéressés. Un projet donnant à la jeunesse les clefs de son avenir civique ne peut se construire contre elle ou sans elle. Par an 800 000 à 900 000 jeunes seraient appelés, pendant deux périodes de quinze jours, étalées sur une année scolaire entière (éventuellement au début de la suivante sans perturber le contrôle continu) par fraction de l'ordre de 80 000 jeunes, résidant ou travaillant ensemble. Il est évident que ce dispositif nécessite un encadrement important mobilisant des engagements individuels très divers.

Ainsi l'engagement associatif initial - notamment dans les associations de jeunesse, dans le milieu sportif, au sein d'associations humanitaires - devrait naturellement conduire ceux qui s'y sont investis vers l'encadrement du service national. L'efficacité souvent démontrée des méthodes militaires de formation à la conduite de groupe plaide pour qu'une partie au moins de la formation dispensée aux cadres puisse être assurée par les armées.



Budget : les premiers crédits de lancement de la phase pilote seront inscrits dans le cadre de la loi de finance initiale pour 2019. À ce stade l'investissement en infrastructures envisagé sur sept ans est de 1,750 milliards d'euros. En 2027, en rythme de croisière, une fois l'ensemble des infrastructures construites, le budget de fonctionnement annuel pour la phase de cohésion obligatoire est évalué à 1,6 milliards d'euros.

Statut des appelés : il existe aujourd'hui un statut d'appelé du service national qui pourrait servir de base à la mise en œuvre du projet, moyennant des adaptations significatives, pour qu'il puisse s'adapter complètement à l'appel d'une génération de jeunes mineurs, destinés ensuite majoritairement à accomplir des engagements civils.

Principe de laïcité : par l'interdiction du port de signes religieux ostentatoires, simple extension de la mesure existante en milieu scolaire, elle pourrait être favorisée par le port d'une tenue commune.

Mise en œuvre initiale : la réalisation de la première phase de cohésion pourrait intervenir dès le deuxième semestre 2019. Cette phase pilote se fonderait alors nécessairement sur un cadre législatif solide, mais entièrement sur la base du volontariat. Il ne s'agit pas d'une « expérimentation » au sens constitutionnel du terme, mais bien d'un déploiement initial destiné, au cours d'une phase pilote, à permettre de tester diverses hypothèses quant à son contenu et à son déroulement ou à ses modalités. Ensuite la généralisation dont le principe sera posé par la loi ne sera pas subordonné au retour d'expérience. Le groupe de travail dans son rapport note qu'il sera nécessaire d'apprécier l'utilité et la faisabilité d'avancer d'un an le recensement, pour qu'il soit effectif à 15 ans révolus.

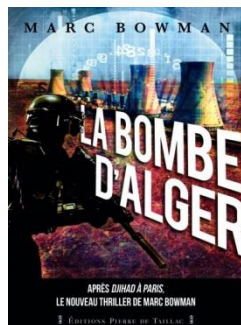
* Copier dans votre barre de recherche Google « [Pdf:rapport du groupe de travail snu.pdf](#) » (téléchargement)



Lieutenant de vaisseau(H) Marcel FARGE

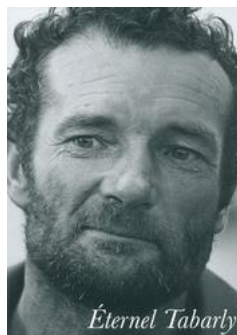
Littérature militaire - Publications

« LA BOMBE D'ALGER »



La Bombe d'Alger est le nouveau roman d'espionnage de Marc Bowman, ancien membre des forces spéciales françaises. Ce livre met en scène un agent de la DGSE Aymar de Milandre qui a pour unique objectif de faire payer ceux qui ont ensanglanté la France. Un thriller d'une grande crédibilité qui vous immergera au cœur du monde du renseignement.

Marc BOWMAN
Éd. Pierre de Taillac, 352p, 14,90 €



« ÉTERNEL TABARLY »

Il y a vingt ans disparaissait Éric Tabarly en mer d'Irlande. A cette occasion les éditions du Chêne rééditent l'ouvrage paru en 1999 qui retrace la vie de cet aventurier. On y découvre son passé militaire riche en actions remarquables même avant qu'il ne soit connu pour ses exploits de navigateur.

Jacqueline Tabarly et Daniel Gilles
Éd. Du Chêne, 323 p, 35 €

Informations pratiques



Revue disponibles par abonnement

- Armées d'Aujourd'hui
- Terre Information Magazine
- Air Actualités
- Cols Bleus
- Marine



ECPAD - Service abonnements
2 à 8 route du Fort
94 205 Ivry sur Seine Cedex
Tél : 01 49 60 52 44

Prochaines dates à retenir

- **25 septembre 2018 :**
Journée d'hommage aux Harkis et autres formations supplétives

Expositions :

- « **L'épopée Leclerc et ses hommes** »
Du 29 septembre
au 6 octobre 2018
Espace Paule et André VERA
St-Germain-en-Laye
14h à 19h

***Rappel de quelques adresses***

Délégation Militaire Départementale des Yvelines (DMD)
Caserne d'Artois
BP 70269 - 78002 VERSAILLES Cedex
Tél : 01 30 97 54 16 – Fax : 01 30 97 52 79
CICODE : DMD78@orange.fr Objet : CICODE
Tel Permanence : 01 30 97 53 87 Lundi 9H00/16H00

Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC-VG)
Caserne d'Artois
9 ter rue Edouard Lefebvre - 78000 VERSAILLES
Tél : 01 39 50 15 02 - Fax : 01 39 02 28 22

Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA) - bureaux Terre, Air et Marine
7 rue des Chantiers - 78000 Versailles
Tél : 01 39 25 92 00 / 01 39 25 92 14 - Fax : 01 39 25 92 10
48 rue de Lorraine - 78200 MANTES LA JOLIE
Tél : 01 34 77 82 10

Centre d'Information et de Recrutement de la Gendarmerie (CIR.GEND) :
121 Boulevard Diderot - 75012 PARIS
Tél : 01 53 17 32 10 - Fax : 01 53 17 32 29

Etablissement du Service National d'Île de France (ESN) et Centre du Service National de Versailles (CSN) :
Caserne d'Artois
9 rue Edouard Lefebvre - 78000 Versailles
Tél : 01 30 97 54 64/01 30 97 55 18
Adresse postale : GSBdD Versailles
Etablissement du Service National Île de France
CS 10702 - 78013 VERSAILLES CEDEX

Association des Officiers de Réserve et des Réservistes des Yvelines (AORY)
39 rue des Chantiers – 78000 VERSAILLES
Site web : www.aor78.com

Directeur de la publication : lieutenant-colonel Frédéric FEUILLÂTRE
Rédacteur en chef : lieutenant-colonel (H) Gérard NOURY

L'INSTANT DÉFENSE 78

CELLULE INFORMATION DES CORRESPONDANTS DÉFENSE - DMD78 - BP 70269 - 78002 VERSAILLES CEDEX
Tél. 01 30 97 53 87/01 30 97 52 85 - Fax 01 30 97 52 79